



COMMUNIQUE DE PRESSE

24 OCTOBRE 2018

En 2015, presque un tiers (27%) des migrants arrivés en Europe, étaient des enfants et nombre d'entre eux n'étaient pas accompagnés. Trois ans plus tard, le 4 juillet 2018, l'ONG Human Rights Watch publie un rapport dans lequel elle révèle que chaque nuit, environ 200 mineurs étrangers non accompagnés dorment dans les rues de Paris. Dans ce même rapport, est également dénoncé le traitement arbitraire dont font l'objet les enfants migrants non accompagnés.

Ce constat fait, nous avons décidé d'organiser une conférence, qui se tint le mercredi 24 octobre dernier. Lors de cet événement, Maître Ogier (avocate à la Cour et membre de la Ligue des Droits de l'Homme), Madame Gittinger (infirmière clinicienne au centre de consultation, en psychiatrie transculturelle, Minkowska) et Madame Emery (responsable du pôle pour les mineurs non accompagnés à l'association Paris d'Exil), nous ont présenté les multiples facettes de l'enjeu majeur que représente l'accueil de ces enfants. De leurs interventions, nous retenons également la gravité de la situation.

Nous souhaitons en conséquence vous alerter sur la situation actuelle de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

En France, ces mineurs devraient, en théorie, tous avoir le droit à la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Une grande partie d'entre eux en sont privés suite à une mauvaise évaluation de leur âge.

Le processus d'évaluation de l'âge est réalisé par l'organisme de la Croix Rouge. Ce processus s'appuie dans un premier temps sur les pièces d'identités, en théorie présumées authentiques. Si la personne n'en possède pas, l'âge est ensuite évalué par un entretien social. À cause d'un manque de moyen, ces entretiens sont la plupart du temps expéditifs (limités à 15-20 min) et menés par une seule personne. Cette procédure se solde souvent (dans 70% des cas) par des refus de prise en charge justifiés de façon subjective. Cela conduit à une négation des droits du mineur.

En cas de doute sur la minorité et avec l'accord de la personne, des examens médicaux (expertise osseuse et dentaire) vont être fait. Cependant les résultats sont peu fiables. Les données résultant de l'expertise osseuse sont comparées à des données datant du siècle passé et récoltées auprès de sujets en bonne santé. Le résultat est donc imprécis et comporte une importante marge d'erreur. Ce résultat joue la plupart du temps en défaveur de la personne examinée.

Suite à tout cela, en cas de réponse défavorable, il ne reste plus que la saisine du juge pour enfants. Or dans 40% des cas, pour ce qui concerne les jeunes accompagnés par l'association Paris d'Exil, celui-ci infirme la décision du dispositif de la Croix Rouge pour déclarer la minorité de la personne.

Cette procédure est malheureusement longue de plusieurs mois. Bien souvent, durant cette période d'attente, le mineur doit dormir dans la rue. En effet, il n'est pas non plus pris en charge par le SAMU social, puisque ses papiers d'identités le déclarent mineur.

Nous tenons pourtant à rappeler qu'en théorie, le doute doit profiter au mineur en vertu de l'article 388 du Code civil. En théorie seulement, puisqu'en l'état, l'approximation des examens prive des mineurs de leur droit à une aide plus que nécessaire.

Dans la rue, les mineurs isolés sont exposés à des risques multiples (violence, drogue, délinquance...). A ces conditions de vie très rudes et précaires, s'ajoutent l'adaptation sociale et scolaire ainsi que le défi linguistique quotidien. Ces obstacles ne peuvent être surmontés que par une meilleure prise en charge des mineurs par les acteurs institutionnels publics. Nous devons impérativement nous rendre compte de la mesure de l'urgence de la situation de ces mineurs isolés.

Nous nous devons de faire de la prise en charge de ces mineurs une priorité et de très nombreux efforts doivent nécessairement être faits de la part des institutions publiques pour garantir la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Face à cette situation, il est alors légitime de se demander : qu'en est-il du plan d'amélioration de l'accueil des mineurs isolés étrangers proposé par la mairie de Paris pour la période de 2015 à 2019 ? Quel est le bilan ? Quelles sont les propositions pour l'après 2019 ?

POUR NOUS CONTACTER:

CONTACT.ADHSORBONNE@GMAIL.COM

WWW.ADHSORBONNE.COM

WWW.FACEBOOK.COM/ADHSORBONNE

WWW.INSTAGRAM.COM/ADHSORBONNE